

# demarche.numerique.gouv.fr

Démarche	: ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques V2022/02
Organisme	: Direction adjointe Hospitalisation
Identité d	lu demandeur
Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	
Formulair	e
les médicament de th un dossier-type d'auto établir pour chaque u PARTIE I	lemande d'autorisation d'activité de RECONSTITUTION de spécialités pharmaceutiques (y compri nérapie innovante) au sein de la Pharmacie à usage intérieur, cette démarche permet de compléter prisation et de le transmettre à l'ARS Bretagne (Décret n°2019-489 du 21 mai 2019). Un dossier est à unité centralisée de reconstitution (UCR) s'il existe plusieurs UCR. de d'autorisation doit comporter des renseignements généraux concernant la PUI (article R5126-27 sublique)
Le dossier de demand du code de la santé p	de d'autorisation doit comporter des renseignements généraux concernant la PUI (article R5126-2 ublique)
	emandeur et sa fonction tre la personne physique titulaire de l'autorisation d'exploiter l'établissement ou le représentant norale intéressée.
Lettre de demand	oindre en complément du dossier e d'autorisation signée par la personne physique titulaire de l'autorisation d'exploiter o par le représentant légal de la personne morale intéressée (article R5126-27)
	emande d'autorisation de PUI signée par la personne physique titulaire de l'autorisation d'exploiter r le représentant légal de la personne morale intéressée.
Preciser l'adresse éléc	ctronique à laquelle le pharmacien gérant de la PUI peut être joint
Preciser le numéro de	téléphone auquel le pharmacien gérant de la PUI peut être joint

Si l'établissement a déjà transmis un dossier de demande d'autorisation d'activité PUI via Demarches-simplifiées il y a

Indiquer le numéro de dossier le numéro de dossier le numéro de dossier le numéro de dossier déposé sur Demarches-simplifiées.fr. Vous pouvez, dans ce cas, renseigner seulement les informations de la partie l ci-dessous qui ont été modifiées depuis le dernier dépôt de dossier.
R5126-27 5°: Le ou les sites d'implantation des locaux de la pharmacie
Préciser le nom et l'adresse de la PUI et le nom et l'adresse des sites de PUI de l'établissement
R5126-27 7° : Un plan détaillé et coté de l'ensemble des locaux de la PUI
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Fournir un plan détaillé et coté de l'ensemble des locaux de la PUI y compris les locaux de stockage annexe, le stockage des gaz médicaux, des produits inflammables, le cas échéant, locaux de stérilisation, unité de reconstitution des chimiothérapie, radiopharmacie, sites de PUI
R5126-27 4°: Les effectifs de pharmaciens prévus pour l'exercice des missions de la pharmacie, ainsi que leur temps de présence exprimé en demi-journées hebdomadaires.
R5126-27 8°: Les effectifs globaux de personnels, autres que pharmaciens affectés à la PUI par catégorie sur chaque site d'implantation de la PUI.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Organigramme de la PUI
Transmettre l'organigramme de la PUI.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Liste du personnel de la PUI
Par site de PUI indiqué au R5126-27 5°, préciser le nombre de chaque catégorie de personnel (préparateurs, internes, administratifs), le nom des docteurs en pharmacie, le temps de présence en demi-journées pour chaque pharmacien sur chaque site.
R5126-27 1°: Le nombre de patients devant être pris en charge quotidiennement par la pharmacie, répartis par activité ou discipline en précisant leurs localisations respectives. L'ARS dispose aussi pour les établissements MCO, SSR, PSY, HAD des données du dernier bilan PMSI publié.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Données d'activité
Indiquer le nombre de patients devant être pris en charge quotidiennement par la pharmacie, répartis par activité ou discipline en précisant leurs localisations respectives.
R5126-27 9°: Les modalités envisagées pour la dispensation ou le retrait des médicaments et des produits ou objets mentionnés aux articles L4211-1 et L5137-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles sur le ou les sites desservis par la PUI.

Pour les médicaments préciser : Nombre de lits et places en dispensation nominative et fréquence des livraisons par

sites desservis.

<b>Dispositifs médicaux</b> Pour les dispositifs médicaux stériles (livrés stériles par le fournisseur) préciser : fréquence des livraisons par sites desservis
Autres indicateurs de dispensation Autre indicateur de dispensation
Autre indicateur de dispensation
Autre indicateur de dispensation
Hospitalisation à domicile (HAD)
L'établissement a-t-il une activité d'HAD ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Décrire les modalités envisagées pour la dispensation des médicaments et des produits ou objets mentionnés aux articles L4211-1 et L5137-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles au domicile des patients pris en charge par un établissement d'hospitalisation à domicile
Transmettre les conventions si ces modalités sont décrites.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention HAD
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention HAD
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Convention HAD

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac Préciser s'il existe des conditions particulières de stockage au domicile, et le devenir des traitements non terminés.
Unité de dialyse à domicile
L'établissement a -t-il une Unité de dialyse à domicile ?  Cochez la mention applicable
Oui
□ Non
Décrire les modalités envisagées pour la dispensation des médicaments et des produits ou objets mentionnés aux articles L4211-1 et L5137-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles au domicile des patients pris en charge par une unité de dialyse à domicile
Transmettre les conventions si ces modalités sont décrites.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention Dialyse
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention Dialyse
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention Dialyse
Préciser s'il existe des conditions particulières de stockage au domicile, et le devenir des traitements non terminés.
R5126-27 11°: Pour les groupements de coopération sanitaire (GCS), la convention constitutive mentionnée au II de l'article L5126-2 et le règlement intérieur.
La PUI est-elle implantée dans un établissement faisant partie d'un GCS ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour les GCS : convention constitutive
Transmettre la convention qui organise la coordination des activités pharmaceutiques au sein du groupement à fournir seulement dans le cas où il s'agit d'un nouveau GCS ou d'une modification de la convention déjà transmise à l'ARS.

R5126-27 12°: Pour les établissements faisant partie d'un groupement hospitalier de territoire, le projet de pharmacie du projet médical partagé mentionné au I de l'article L5126-2.

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac La PUI est-elle implantée dans un établissement faisant partie d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) ? Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour GHT : projet de pharmacie
NE PAS FOURNIR, sauf modification majeure, le projet de pharmacie du projet médical partagé car le document est déjà disponible à l'ARS
PARTIE II
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter la liste de l'ensemble des missions et activités réalisées
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter la liste de l'ensemble des missions et activités réalisées
R5126-27 2°: Les missions et activités prévues pour son propre compte ou pour le compte d'autres pharmacies à usage intérieur précisément mentionnées.
R5126-27 3°: Chaque mission ou activité confiée à une autre pharmacie à usage intérieur précisément mentionnée
R5126-27 6°: Les différents sites d'implantation des établissements, services ou organismes desservis par la pharmacie et, le cas échéant, la zone géographique d'intervention des établissements d'hospitalisation à domicile ou des unités de dialyse à domicile desservis par la pharmacie.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Lister l'ensemble des missions et activités réalisées en complétant le TABLEAU A du dossier type de demande d'autorisation.
Compléter le fichier joint (Annexe A partie II). Enregistrer le fichier sous format Excel.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Enregistrer le fichier Annexe A complété sous format pdf
PARTIE III - Partie technique
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter les renseignements concernant les missions et/ou activités objet de la présente demande :
R5126-27 8°: La description des moyens en personnel, locaux équipements, et système d'information.
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter les renseignements concernant les missions et/ou activités objet de la présente demande : la description des moyens en personnel, locaux, équipements et système d'information (R5126-27 8°).
1- SITE D'IMPLANTATION - ACTIVITES
Ce chapitre décrira le  ou les sites d'implantation des unités centralisées de reconstitution de spécialités pharmaceutiques (UCR) le  ou les emplacements des locaux sur chacun d'eux et, le cas échéant, le  ou les autres sites desservis.
Nom et adresse du site d'implantation de l'unité centralisée de reconstitution (UCR) pour laquelle la demande d'autorisation est réalisée
1

# 1-1 Reconstitution réalisée pour le compte de l'établissement de santé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Reconstitution réalisée pour le compte de l'établissement de santé (type de médicament, volume)
Compléter le fichier modèle joint. Enregistrer le fichier sous format Excel.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Enregistrer le fichier complété sous format pdf
Quelle est l'organisation en dehors de l'ouverture de l'UCR en cas de besoin urgent d'une préparation ?
1-2 Reconstitution réalisée pour le compte d'une autre PUI ou d'une HAD
La PUI réalise-t-elle la reconstitution pour le compte d'une autre PUI ou d'une HAD site associé avec un ou plusieurs établissements de santé autorisés pour le traitement du cancer Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Reconstitution réalisée pour le compte d'une autre PUI ou d'une HAD site associé avec un ou plusieurs établissements de santé autorisés pour le traitement du cancer (type de médicament, volume)
Compléter le fichier modèle joint. Enregistrer le fichier sous format Excel.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Enregistrer le fichier complété sous format pdf
Conventions de coopération Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Convention
2-PERSONNEL
Nom et fonction du responsable de l'UCR
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Transmettre l'organigramme de l'IJCR

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Liste des personnes affectées à l'UCR
Lister dans le tableau joint les personnes travaillant au moins une partie de leur temps dans une UCR
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Planning du mois précédent
Transmettre le planning du mois précédent votre demande d'autorisation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Fiches de poste des personnes affectées à l'UCR
Joindre les fiches de poste regroupé dans un seul ficher
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan de formation année N
Transmettre le plan de formation de l'année N pour le personnel affecté à l'URC
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Bilan de formation des N-1 et N-2
Transmettre le bilan de formation des années N-1 et N-2 pour le personnel affecté à l'URC
Modalités de remplacement des pharmaciens Décrire les modalités de remplacement
Documents à tenir à disposition sur site : Contenu des formations des années N-1 et N-2
3- LOCAUX
3-1 Plan des locaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan de situation des locaux dans l'établissement
Transmettre un plan permettant de situer les locaux de l'UCR par rapport à la PUI (locaux principaux) et les services de soins concernés dans l'établissement
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Plan détaillé et coté des locaux affectés à cette activité faisant apparaître la position des Postes de Sécurité  Cytotoxique (PSC) dans la Zone à Atmosphère Controlée (ZAC) et comportant les flux du personnel des  préparations, du matériel, des produits et des déchets ainsi que les contrôles d'accès
Transmettre le plan
Surfaces de chaque zone en m2 ( zone de fabrication, sas, )

3-2 Traitement de l'air Pièce justificative à joindre en complément du dossier Schéma aéraulique des locaux de l'UCR avec les gradients de pression Transmettre le schema L'air est-il extrait à l'extérieur de la ZAC (zone à atmosphère controlée) Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Nombre de centrales de traitement de l'air : Existe-il un suivi et un enregistrement des pressions de la ZAC? Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Existe-il un suivi et un enregistrement des températures de la ZAC ? Cochez la mention applicable Oui ☐ Non Existe-il un suivi et un enregistrement des taux d'humidité de la ZAC? Cochez la mention applicable Oui ☐ Non 3-3 Contrôles Résultats des derniers contrôles de qualification de la ZAC Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Résultats Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Résultats Pièce justificative à joindre en complément du dossier Résultats Pièce justificative à joindre en complément du dossier Transmettre les résultats des derniers contrôles de contamination chimique de surface si réalisés Documents à tenir à disposition sur site : Les relevés de température, d'humidité et de pression

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac

### 4- LE MATERIEL ET L'EQUIPEMENT

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Liste du matériel utilisé pour la protection du personnel et du produit lors de la reconstitution
Compléter le tableau joint
Est-il installé un conduit d'extraction par équipement ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Matériel de contrôle et autre matériel
Compléter le tableau joint
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Le plan de maintenance des appareils et liste des prestataires en charge de cette maintenance.
Transmettre le plan de maintenance de l'année N
Tests réalisés en routine sur les hottes et leur fréquence
Tests réalisés en routine sur les isolateurs et leur fréquence
Qualification opérationnelle, des différents matériels ou l'étalonnage annuel des équipements  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Rapport de qualification
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Rapport de qualification
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Rapport de qualification
Documents à tenir à disposition sur site - la traçabilité de la surveillance en routine des hottes (essais de linéarité, de vitesse de débit et d'intégrité des filtres) ou isolateurs (essais d'étanchéité de l'isolateur et de ses

- annexes et des gants de manipulation)
   la traçabilité des conditions de conservation des produits thermosensibles

### 5- CONTROLE, SYSTEME QUALITE ET PROCEDURES

**5-1 CONTROLES DES PREPARATIONS** 

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac un contrôle qualité est-il réalisé pour chaque préparation ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Type de contrôle :
double contrôle visuel Cochez la mention applicable Oui
□ Non
contrôle analytique Cochez la mention applicable Oui
□ Non
contrôle vidéo Cochez la mention applicable Oui
Non
Autre type de contrôle Si oui : Décrire ces contrôles
Une cartographie des risques a-t-elle été réalisée pour connaître quelles sont les conditions qui impactent la qualité des préparations ou matériel ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Outil utilisé pour la cartographie
Documents à tenir à disposition sur site -Modalités de déclaration des évènements indésirables, logiciel qualité utilisé -Plan d'action 2020 suite aux déclarations d'évènements indésirables
5-2 SYSTEME QUALITE ET PROCEDURES
L'activité de reconstitution est-elle certifiée ISO9001 ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Transmettre la liste des procédures (les procédures en vigueur sont à tenir à disposition de l'inspecteur sur site à l'exception des procédures ci-dessous qui sont à transmettre)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Procédure relative à la validation pharmaceutique des prescriptions
Joindre la procédure
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Procédure relative à la libération des médicaments reconstitués
Joindre la procédure
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Circuit des déchets
Joindre la procédure ou un document explicatif
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Mode de fonctionnement dégradé en cas de panne des équipements
Joindre la procédure ou un document explicatif
Documents à tenir à disposition sur site - Procédures en vigueur dans l'UCR - Un dossier de reconstitution (documents de traçabilité de la fabrication)
6- SYSTEME D'INFORMATION
Nom des logiciels utilisés de la prescription à l'administration et version.
Un mode dégradé est-il prévu en cas de panne informatique ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Y a-t-il une validation de chaque nouvelle version ?
Cochez la mention applicable  Oui
<del>_</del>
Oui —
□ Oui □ Non  SI RECONSITUTION DE MEDICAMENTS DE THERAPIE INNOVANTE (MTI)

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmaceuriques dédiés ?  Compte tenu de la spécificité de leur manipulation, la préparation des MTI est réalisée dans des locaux pharmaceutiques dédiés.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Préparation réalisée sous PSM de type IIB ou III, dédié, avec un dispositif d'évacuation relié à l'extérieur ?  La préparation de tout type de MTI est réalisée sous PSM de type IIB ou III, dédié, avec un dispositif d'évacuation relié à l'extérieur.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Nettoyage : Le nettoyage et la désinfection du PSM selon une procédure validée sont réalisés entre 2 préparations de nature différente ? Cette procédure est validée par le promoteur ou le laboratoire pharmaceutique commercialisant le MTI  Un nettoyage et une désinfection du PSM selon une procédure validée sont réalisés entre 2 préparations de nature différente*. Cette procédure est validée par le promoteur ou le laboratoire pharmaceutique commercialisant le MTI. (*Les préparations cellulaires autologues de même nature sont considérées comme différentes).
Cochez la mention applicable  Oui
☐ Non
Personnel : Le personnel impliqué dans le circuit de ces médicaments bénéficie d'une formation spécifique et adaptée à chaque type de MTI ?  Cochez la mention applicable  Oui  Non
Protection : Le pharmacien exige du promoteur ou du laboratoire commercialisant le MTI la communication de toutes les données de sécurité pour le personnel concernant ces produits et les conduites à tenir en cas d'exposition accidentelle ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Réception et stockage : En cas de stockage en azote, un container dédié, est placé dans des locaux adaptés d'accès contrôlé ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Préparation : L'étape de décongélation, si elle existe, est réalisée dans les conditions définies par le promoteur ou le laboratoire commercialisant le MTI ? Ces conditions (température, horaire) sont traçées .  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Conditionnement

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation d'activité de reconstitution de spécialités pharmac Décrire le conditionnement utilisé de manière à assurer l'étanchéité, prévenir les chocs et maitriser les températures de conservation du médicament reconstitué.
Déchets:L'élimination de tous les déchets, y compris les EPI, issus de la manipulation des médicaments de thérapie génique et des virus passe obligatoirement par une étape d'inactivation in situ (autoclave dédié)?  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Oui
□ Non
Sans objet
Archivage: Les données sont archivées 30 ans (matière première, produit fini, patient)?  Cochez la mention applicable  Oui  Non
Autres documents Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autres documents
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autres documents
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autres documents
Remarque générale